

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1861

5 (23.8.1861)

SESSION DE
1861.

PROTOCOLE

N^o V.

DE LA

COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN.

En présence des Commissaires ci-après dénommés:

Pour Bade	Monsieur DIETZ.
„ Bavière	„ de KLEINSCHROD, Président.
„ France	„ GOEPP.
„ Hesse	„ SCHMITT.
„ Nassau	„ SCHEPP.
„ Pays-Bas	„ JONKHEER TESTA.
„ Prusse	„ MOSER.

Mannheim, 23 Août 1861.

Concernant la translation du Siège de la Commission Centrale.

Reproduction faite du Protocole No. IX de la Session de 1860, d'après lequel l'article additionnel du 3 Avril 1860 à la Convention du Rhin du 31 Mars 1831, concernant la translation du siège de la Commission Centrale et de l'Inspecteur en chef à Mannheim, a reçu le consentement définitif des Etats riverains, il a été constaté que le dit article additionnel a été publié dans les feuilles officielles des différents Etats ainsi que les Commissaires l'ont communiqué par voie de correspondance, savoir

en Bade le 17 Novembre 1860,
en Bavière le 20 Septembre 1860,
en Hesse le 6 Décembre 1860,
en Nassau le 12 Décembre 1860,
en Pays-Bas le 12 Septembre 1860,
en Prusse le 6 Novembre 1860.

Le Commissaire de France a produit dans la séance de ce jour le Bulletin des lois No. 867 de 1860 et il résulte de ce document que la publication de l'article additionnel en question a eu lieu en France sous la date du 7 Novembre 1860.

Conclusion.

En conséquence, la Commission Centrale constate que l'article additionnel du 3 Avril 1860 a été publié dans tous les Etats riverains et que cette affaire est terminée.

Dietz.
de Kleinschrod.
Goepf.
Schmitt.
Schepp.
Emile Testa.
Moser.

Pour copie conforme:

Le Président de la Commission Centrale.

